Nous, membres du Lycée Gaston Bachelard avons exercé notre droit de retrait ou notre droit de grève, afin d'obtenir que notre sécurité, celle de nos élèves et de leurs familles soit garantie.

La deuxième vague de la COVID 19 est là. Suite aux annonces du président de la République et du confinement qui s'en suit, nous prenons acte de la gravité de la situation sanitaire du pays.

Les établissements scolaires sont des clusters : le conseil Scientifique affirme dans son rapport du 26 octobre que "les adolescents de 12 à 18 ans semblent avoir la même susceptibilité aux virus et la même contagiosité vers leur entourage que les adultes". De plus Santé Publique France affirmait fin septembre qu'un tiers des clusters en France provenait des milieux scolaires et universitaires.

Pourtant le **protocole sanitaire est encore trop léger** et il est impossible de maintenir la distanciation sociale dans les conditions normales de fonctionnement. Nous rappelons que la quasi totalité de nos classes sont à 35 et sont donc un lieu de concentration et potentiellement des lieux de transmission du virus.

Ainsi pour nous protéger, protéger les familles, permettre un confinement efficace, et garder les lycées ouverts tant que les conditions sanitaires le permettent, nous demandons:

- la mise en place de **demi-groupes** pour limiter le brassage des élèves et faciliter la distanciation sociale. Cette mesure est déjà en application dans d'autres établissements ;
- la distribution quotidienne et gratuite de masques protecteurs FFP pour les personnels et élèves pour garantir la sécurité alors que nous exerçons en lieu clos, mal ventilés avec un contact prolongé et pas de distanciation sociale ;
- Du **gel hydro-alcoolique** dans nos salles et **l'installation de points d'eau** qui pour l'instant sont en quantité largement insuffisante pour 1700 élèves ;
- des mesures de quarantaine systématiques en cas de suspicion COVID 19 ;
- des moyens supplémentaires tant humains que matériels pour affronter cette vaste épidémie et permettre une réelle application du protocole sanitaire;
- la reconnaissance de la COVID 19 comme maladie professionnelle ;
- la suppression du jour de carence.

## Seules ces mesures permettront d'éviter la fermeture des établissements scolaires